



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2023 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN D'AJOUTER DES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉS ET CONTIGUES DANS LA ZONE R-1 381 ET R-1 382 RELATIF AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT « LE BOURG ST-JOSEPH » ET « LES PLATEAUX DU RUISSEAU ».**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023, a adopté le projet de règlement numéro 14-2023 visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91, afin d'ajouter des normes d'aménagement pour les résidences unifamiliales jumelées et contigües dans la zone R-1 381 et R-1 382 relatif au projet de développement « Le Bourg St-Joseph » et « Les Plateaux du Ruisseau ».

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 7 novembre 2023 à 19 h 00, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 3 octobre 2023.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 20 octobre 2023.

Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 14-2023 [...] en affichant une copie entre 9 h et 16 h 30, le vingtième jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-trois, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110 chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-trois.

**Stéphane Giguère**  
Directeur général